



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/23

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par la société « Sur Mesures Productions » pour la représentation du spectacle « Formule The Dreamlighters : The Fairy Circus »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Considérant la volonté d'animer un spectacle de plein air destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche dans le cadre de la Fête du Village ;

Considérant le contrat de cession présenté par la société « Sur Mesures Productions » prévoyant l'organisation du spectacle « Formule The Dreamlighters : The Fairy Circus », le vendredi 23 juin 2023 de 19h00 à 23h00 aux abords de l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le contrat de cession avec la société « Sur Mesures Productions », sis 357 rue Jean Perrin, 59500 Douai-Dorignies, représenté par son Producteur Florian Hanssens, est accepté ;

Article 2 : Le détail de cette animation, les obligations des deux parties et les conditions d'annulation sont indiqués dans le contrat annexé à la présente ;

Article 3 : Le coût de la prestation est arrêté à 3 150 € (trois mille cent cinquante euros) TTC ;

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 23 avril 2023

Mis en ligne le 25.05/2023

Document rendu exécutoire le 25.05/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Avis de réception en préfecture
078-217805712-20230525-2023-23880
Date de réception préfecture : 25/05/2023